

AMBASSADE DE LA
Mission Permanente
auprès de l'Office des Nations Unies,
de l'Organisation Mondiale du Commerce
et des autres
Organisations Internationales à Genève



REPUBLIQUE TOGOLAISE
Travail-Liberté-Patrie

Conseil des droits de l'homme

17^{ème} Session du groupe de travail de l'Examen Périodique Universel (EPU)

Examen du rapport du Royaume d'Arabie Saoudite

**Déclaration de Son Excellence
Madame Nakpa POLO, Ambassadeur,
Représentant Permanent**

Lundi, 21 octobre 2013

09 h – 12 h 30

Merci Monsieur le Président,

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs,

Ma délégation souhaite la bienvenue à celle du Royaume d'Arabie Saoudite et remercie le Chef de délégation pour sa présentation.

Ma délégation prend note des progrès réalisés depuis la soumission du premier rapport et accueille avec satisfaction le mémorandum d'accord conclu en juin 2012 entre l'Arabie Saoudite et le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme.

S'agissant du cadre normatif et institutionnel, ma délégation se félicite entre autres, de l'adoption en 2009 de la loi relative à l'infraction de la traite des personnes et du Règlement sur les domestiques et les personnes de même statut.

Elle se félicite également de la création de la Commission nationale de lutte contre la corruption et de la commission nationale permanente de lutte contre la traite des êtres humains.

Monsieur le Président,

Ma délégation apprécie favorablement les mesures particulières qui ont été prises en faveur des femmes et des enfants dans les domaines de l'éducation, de la santé, de l'emploi et de la participation aux affaires politiques et publiques.

Ma délégation recommande à l'Arabie Saoudite de poursuivre ses efforts en vue de consacrer l'égalité de tous devant la loi et de garantir aux hommes et aux femmes des droits égaux en matière de citoyenneté.

Elle recommande également à l'Arabie Saoudite d'adopter une loi visant à lutter contre la violence exercée à l'encontre des femmes et des enfants,

de devenir partie aux principaux instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme notamment :

- le Pacte international relatif aux droits civils et politiques ;
- le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels ;
- le Protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels inhumains ou dégradant ;
- le Protocole à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

Enfin, ma délégation recommande à l'Arabie Saoudite d'adopter formellement un code pénal et d'abolir la peine de mort.

Je vous remercie !

